

Consensus des Ambassadeurs de l'UA sur la Charte de Lomé



Une brève présentation du projet de Charte sur la sûreté et la sécurité maritimes a été faite mardi à la [réunion du Comité des représentants permanents de l'Union Africaine \(COREP\)](#) en prélude à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'organisation samedi prochain à Lomé. A l'issue de la rencontre, un consensus s'est dégagé sur le texte proposé par le Togo.

C'est Chérif Mahamat Zene, le président du Comité des représentants permanents qui a annoncé l'information en conférence de presse à l'issue des travaux.

En effet, les ambassadeurs permanents des 54 pays de l'Union Africaine ont parcouru le texte et ont relevé quelques manquements concernant notamment le commerce, les infrastructures et le développement économique. Ils ont fait des amendements afin que le texte soit tout de même adopté par les chefs d'Etat à l'issue du sommet de Lomé.

« Nous avons fait de notre mieux pour qu'il y ait un consensus. Il n'y a pas un texte parfait. Tout texte est, par définition, perfectible. C'est pourquoi nous avons estimé que la Charte peut être soumise à l'adoption et à la signature de la conférence », a déclaré le président du COREP.

M. Zene estime que le compromis proposé dans la synthèse a été accepté par tous les Etats. Il ajoute que lorsqu'il y a [un](#)

[consensus au niveau du COREP](#), la suite devient plus facile pour le passage du texte.

Le texte sera soumis jeudi à la réunion des ministres des affaires étrangères pour une nouvelle étape d'adoption avant d'atterrir sur la table des chefs d'Etat le samedi.